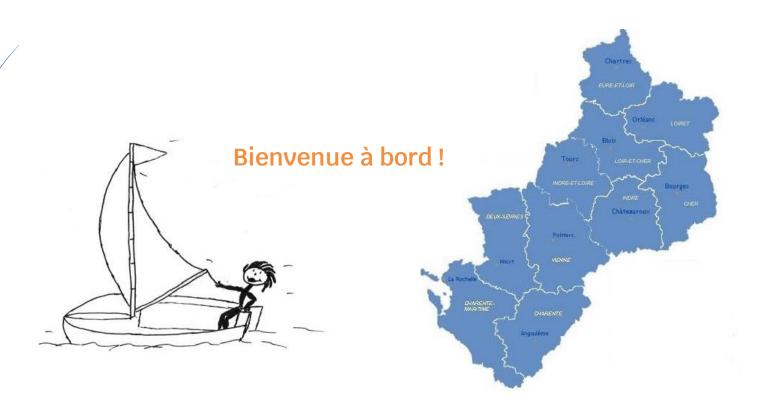
Spelc Centre Poitou-Charentes

Présentation – Isfec – 12 avril 2022





Une équipe à votre service





Le Spelc Centre Poitou-Charentes c'est :

- Plus de 1100 adhérents au 31/08/2021
- Une présence dans les instances de l'Enseignement catholique et auprès de l'administration.

Qu'est-ce que le Spelc?



- Le Spelc, syndicat professionnel de l'Enseignement libre catholique, fondé en 1905, est le syndicat le plus ancien. C'est un syndicat autonome, libre de toute tutelle confédérale.
- C'est au niveau national, le premier syndicat en sièges dans les commissions consultatives mixtes.
- C'est dans l'académie d'Orléans-Tours, le premier syndicat :
 - 4 sièges sur 4 en CCMI (1^{er} degré)
 - 3 sièges sur 6 en CCMA (2^d degré)
- Le Spelc Centre Poitou-Charentes regroupe les dix départements des académies Orléans-Tours et Poitiers en une seule entité.

Qu'est-ce que le Spelc a obtenu?



- Le Spelc a été le premier syndicat, dès 1982, à demander un statut spécifique de droit public pour les maîtres de l'enseignement privé.
- Ce statut spécifique a été réaffirmé par la Loi Censi de janvier 2005 :
 - Priorités d'emploi
 - Transposition des congés et des disponibilités
 - Régime social des fonctionnaires

Et le Spelc Centre Poitou-Charentes?

En 1^{er} degré



- Il est le seul à représenter les enseignants en CCMI où il défend vos dossiers (mouvement, promotions) auprès de l'administration.
- Les trois représentants sont toujours présents en commission régionale de l'emploi (CRDE) pour suivre tous les dossiers (plus d'une centaine l'année dernière).
- Il a fait valoir la priorité des maîtres dans des dossiers de saisine auprès de la commission nationale de l'emploi.

Et le Spelc Centre Poitou-Charentes?

En 2^d degré



- Il veille particulièrement au respect des accords sur l'emploi.
 - Il refuse que le mouvement soit étudié au préalable lors des réunions de chefs d'établissement.
 - Il fait valoir la priorité des maîtres lors de la commission académique de l'emploi (CAE) et si nécessaire les accompagne pour présenter des dossiers de saisine.
 - Il exige que l'administration vérifie les priorités d'emploi lors des réunions de la CCMA.

Que demande le Spelc?



- Une véritable revalorisation salariale pour tous les enseignants
- Un accès plus rapide à la hors classe et à la classe exceptionnelle en particulier pour les enseignants du 1^{er} degré
- Un service de 24 heures pour les enseignants du 1^{er} degré et le respect des obligations réglementaires de service pour tous
- Un emploi à temps complet pour tous ceux qui le souhaitent
- La création d'emplois pour les élèves à besoins éducatifs particuliers

Je recherche mon premier contrat définitif, que m'apportera le Spelc ?



- Le Spelc met à votre disposition le seul site où vous trouverez toutes les informations, continuellement actualisées, sur les opérations du mouvement, les textes réglementaires, etc.
- Le Spelc suit votre dossier dans les diverses commissions (internes de l'emploi et CCM) et vous informe après chaque étape du mouvement.
- Grâce à son réseau, le Spelc peut vous aider dans la recherche d'un emploi dans une autre académie.

Des textes de référence pour l'emploi



- Les accords professionnels sur l'organisation de l'emploi (1^{er} et 2^d degré)
- Le directoire d'application (1^{er} degré) et les modalités d'application (2^d degré)
- Les décrets et circulaires ministériels.

Note : tous ces documents sont en ligne sur notre site et accessibles à tous :

http://www.spelc-centre-poitou-charentes.fr

Quelle est ma priorité d'emploi?



- Dans le premier degré :
 - Codification C1, C2 ou C3 (en fonction du concours obtenu) pour les lauréats des concours ayant validé leur année de stage.
- Dans le second degré :
 - Codification C1, D1 ou E1 (en fonction du concours obtenu) pour les lauréats des concours ayant validé leur année de stage.

Quelles sont les démarches pour participer au mouvement de l'emploi ?



- Vous formulez des vœux dans l'académie où vous êtes affecté et, si vous le souhaitez, dans d'autres diocèses (1^{er} degré) ou académies (2^d degré).
- La commission d'emploi concernée examine votre dossier et vous fait une proposition d'emploi.
- Si vous avez fait des vœux dans d'autres diocèses (1^{er} degré) ou académies (2^d degré), ils sont étudiés en fonction des possibilités.
- La CCM soumet la proposition d'emploi au chef d'établissement concerné.
- Un chef d'établissement ne peut refuser une nomination sans motif recevable.
- Il est important de fournir des pièces justificatives pour la reconnaissance des impératifs familiaux, médicaux et le calcul de l'ancienneté.

Le Spelc vous accompagne tout au long de votre carrière.



- Pour votre première nomination à titre définitif et les suivantes
- Pour répondre à toute question individuelle
- Pour comprendre vos possibilités d'avancement : rendez-vous de carrière...
- Pour faire valoir vos droits auprès de l'administration : reconstitution de carrière, demande de congés, de disponibilités, sanctions, suivi de dossiers médicaux ...
- Pour vous conseiller lors de difficultés rencontrées avec des élèves, des parents, des collègues...

A tout moment de votre carrière, le Spelc est à vos côtés.

Une gamme de services





- Protection juridique défense et recours, dans le cadre de votre activité professionnelle (incluse dans la cotisation).
- Tarifs préférentiels « complémentaire santé » auprès de nos partenaires.
- Prêts personnels, immobiliers...







Un site unique pour les deux académies



- Ouvert à tous.
- Actualités, circulaires, mouvement de l'emploi, formation...
- Possibilité de s'abonner aux actualités.



A combien me revient une cotisation au Spelc?



- Les cotisations des adhérents sont sa seule ressource.
- La cotisation inclut l'abonnement à la revue fédérale, l'assurance protection juridique professionnelle défense et recours, etc.
- 84 €/an pour un salaire net mensuel compris entre 1201 et 1350 euros.
- La cotisation peut être payée par prélèvement automatique en 12 fois (exemple 12 versements de 7 euros)
- Grâce à la déduction de 66% du montant de l'impôt payé sur le revenu (ou en crédit d'impôt), votre cotisation ne vous coûte qu'un peu plus de 2 € par mois!

Merci pour votre attention

